

## **Flash info - 8 MARS 2011**

### **Agitation ou action**

#### **Le mot du Président :**

Le vide politique actuel où le gouvernement multiplie les déclarations sans passer aux actes favorise inquiétude et agitation. L'inquiétude est légitime de la part de l'ensemble des médecins libéraux et des syndicats qui les représentent dans toutes les facettes de leurs organisations professionnelles. Toute liberté est laissée aux Directeurs des caisses primaires d'Assurance Maladie de repartir, dans des luttes stériles, avec mesures vexatoires et indus. Le vide qui s'est fait autour du Directeur de l'UNCAM, avec le départ de plusieurs de ses collaborateurs, favorise cette agitation. Nous la retrouvons dans des déclarations intempestives isolées de certains syndicalistes qui prennent leurs rêves pour des réalités, oublient la complexité des processus décisionnels et laissent le Directeur de l'UNCAM faire ses propres arbitrages. C'est l'opposé de la politique de l'U.ME.SPE qui organise, regroupe, débat et propose toujours des solutions consensuelles pour l'ensemble des médecins libéraux quel que soit leur mode d'exercice. La campagne électorale est repartie, méfions-nous des propos démagogiques

**Dr Jean-François REY**

[\(http://jfrey.blog.lemonde.fr/\)](http://jfrey.blog.lemonde.fr/)

#### **1 – CHAP : C2 élargi**

Yves Decalf a participé, au nom de la CSMF, à une réunion technique permettant de revoir les possibilités d'utilisation élargie du C2, acte de consultant important pour l'ensemble des médecins spécialistes. A terme, c'est d'ailleurs l'acte quasiment unique de notre pratique. Ceci inquiète les Caisses d'Assurance Maladie mais, peut-être, les incitera à mettre en place une réforme des consultations ! Tout ceci à partir du décret qui vient d'être publié au Journal Officiel du 6 mars 2011.

#### **2 – Association consultation et acte technique :**

Le débat est rouvert à propos d'une cotation des médecins vasculaires. Il est bien évident que nous soutenons une telle mesure qui doit être appliquée dans le cadre de la réforme des actes cliniques à toutes les spécialités concernées. Là, encore, c'est la politique de l'U.ME.SPE de jouer la cohésion et la logique médicale. Nous allons demander, lors du prochain Comité Directeur, à chaque verticalité d'établir son catalogue de situations où l'association consultation et acte technique est justifiée.

.../...

### 3 –CCAM technique : le coût de la pratique en panne :

Au moment où les caisses d'Assurance Maladie mais, également, les députés veulent revoir la hiérarchisation d'un certain nombre d'actes médicaux pour moderniser, à juste titre, la CCAM, ceci ne peut se faire sans que, parallèlement, la dernière étape se mette en place et que le coût de la pratique soit réévalué. Rappelons que, pour de nombreux actes techniques, le coût de la pratique date de 1995, que le point travail, dans le cadre de la CCAM technique, est virtuel et bloqué depuis 2005. Nous sommes très loin des gains de productivité dont parlait, en son temps, le Ministre du Budget et trésorier de l'UMP, Eric Woerth.



Allons plus loin ensemble

Sur internet [www.scamed.fr](http://www.scamed.fr)

Des solutions d'assurance  
sur mesure adaptées à vos besoins  
professionnels et personnels

SCAMED Assurances  
15 Rue Eugène Flachat  
75017 Paris  
Tél : 01 55 65 05 60

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes  
3 rue Simon Cottrell  
97233 Schoelcher - Martinique  
Tél : 0596 669 994

